

CRYLAX

714 Route de Plessy
74300 Thyez, FRANCE

Tel : 0033 450 960 920

Email: info@crylax.com

[HTTP://WWW.CRYLAX.COM](http://www.crylax.com)

PC2020

Unilock®



***Pinces d'embarreurs réalisables
Pour IEMCA* - CUCCHI****

AVANTAGES DES PINCES POLYURETHANE

Incassables : le corps cylindrique sans aucune fente ne présente aucun point faible : les pinces d'avance ou d'embarreur Unilock ne cassent jamais.

Ne produisent pas de rayures : Les barrent glissent dans le fourreau de polyuréthane qui agit comme un manchon ne créant pas de copeaux.

Pas de pièces courtes : les barres ne glissent jamais, ni par inertie, ni au rebond sur la butée grâce à la très grande surface de contact.

Hautes vitesses : la force centrifuge n'ouvre pas les pinces Unilock ! Les vitesses atteintes permettent d'augmenter la productivité entre 20% et 30%.

Antivibratoire : le polyuréthane absorbe les résonnances néfastes et réduit le phénomène de queue de vache causé par les barres de petit diamètre.

Tenue exceptionnelle des barres laminées : Les variations et irrégularités sont absorbées et compensées par le polyuréthane.

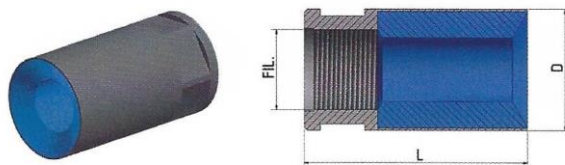
Ne déforment pas les tubes : la grande surface de contact supprime l'effet de triangulation.

Paramétrable dans la gestion de production : on programme le remplacement des pinces Unilock lors d'un changement d'outils sans attendre l'usure totale. Cette méthode préventive supprime les arrêts intempestifs. Autre avantage : l'opération est gratuite en employant des pinces réalésées.

Gestion facile des stocks : les pinces usées sont conservées pour des réalésages futurs permettant l'obtention gratuite de nouvelles pinces rigoureusement neuves. On remplace ainsi toutes les pinces rondes, carrées, rectangulaires et profilées par un seul jeu d'ébauches.

Auto-suffisance et autonomie : supprime les délais d'approvisionnement par une fabrication instantanée en interne.

PINCES REALESABLES POUR EMBARREURS *CUCCHI



*CUCCHI monobroche - Corps en acier trempé – Vente par 6 et 12

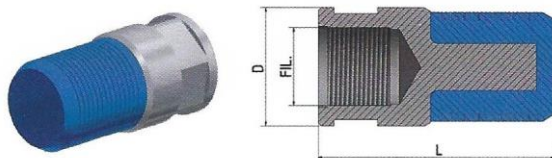
Code	D	L	Filet/Thread	Rond maxi	Hexagone maxi
PCCHM10	10	52	M6x0.75	7	5
PCCHM12	12	52	M7x0.75	9	7
PCCHM15	15	52	M8x1.0	12	9
PCCHM20	19	60	M10x1.0	16	13
PCCHM25	25	60	M10x1.0	21	18
PCCHM30	30	65	M18x1.5	26	23
PCCHM35	35	65	M18x1.5	31	27
PCCHM40	40	70	M25x1.5	36	31
PCCHM50	50	80	M30x1.5	46	40
PCCHM55	55	80	M30x1.5	51	45
PCCHM60	60	80	M30x1.5	56	49
PCCHM65	65	80	M30x1.5	61	53

*CUCCHI multibroches – Corps en acier trempé - Vente par 6 et 12

Code		D	L	Filet/thread	Rond maxi	Hexagone maxi
PCCHM15	PB 15	-	-	M8x1	11	9
PCCHP19	PB 19	19	60	M10x1.0*	15	13
PCCHP20	PB 20	20	60	M10x1.0*	16	14
PCCHP23	PB 23	23	60	M14x1.0*	19	16
PCCHP24	PB 24	24	60	M14x1.0*	20	17
PCCHP28	PB 30	28	65	M18x1.5*	24	21
PCCHP29	PB 30/32	29	65	M18x1.5*	25	22
PCCHP30	PB 30/32	30	65	M18x1.5*	26	23
PCCHP32	PB 32	32	65	M18x1.5*	28	25
PCCHP34	PB 35	34	65	M18x1.5*	30	26
PCCHP35	PB 35	35	65	M18x1.5*	31	27
PCCHP38	PB40/41/43	38	70	M25x1.5*	34	29
PCCHP40	PB 40/41	40	70	M25x1.5*	36	31
PCCHP42	PB 40/41/43	42	70	M25x1.5*	38	34
PCCHP43	PB 43	43	70	M30x1.5*	39	34
PCCHP46	PB 48	46	70	M30x1.5*	42	36
PCCHP48	PB 48/50/52	48	70	M30x1.5*	44	38
PCCHP50	PB 50/52	50	70	M30x1.5*	46	42
PCCHP52	PB 52	52	70	M30x1.5*	48	44
PCCHP56	PB 56	56	80	M30x1.5*	52	45
PCCHP60	PB 60	60	80	M30x1.5*	56	49
PCCHP65	PB 68	65	80	M30x1.5*	61	53
PCCHP68	PB 68/72	68	80	M30x1.5*	64	56
PCCHP72	PB 72/75	72	80	M30x1.5*	68	59
PCCHP80	PB 80	80	80	M30x1.5*	76	66
PCCHP90	PB 90	92	80	M30x1.5*	86	75

* = à gauche * = Left

PINCES A PRISE INTERNE POUR EMBARREURS

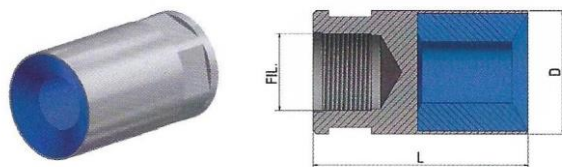


*CUCCHI MULTIBROCHES - Vente par 6 et 12

Code		D	L	Filet/Thread	Rond mini/maxi
PCCHP23PI6	PB23	23	52	M14x1*	8-19
PCCHP28PI6	PB30	28	60	M18x1.5*	8-24
PCCHP30PI6	PB30	30	60	M18x1.5*	8-26
PCCHP35PI6	PB35	35	65	M18x1.5*	10-30
PCCHP38PI8	PB38	38	65	M25x1.5*	12-33
PCCHP40PI8	PB40	40	65	M25x1.5*	12-35
PCCHP43PI10	PB43	43	65	M25x1.5*	12-36
PCCHP46PI10	PB46	46	65	M30x1.5*	12-41
PCCHP48PI10	PB45	48	65	M30x1.5*	12-43
PCCHP56PI14	PB56	56	70	M30x1.5*	16-51
PCCHP60PI14	PB60	60	70	M30x1.5*	16-56
PCCHP65PI14	PB65	65	70	M30x1.5*	16-61
PCCHP72PI14	PB72	72	70	M30x1.5*	16-67s

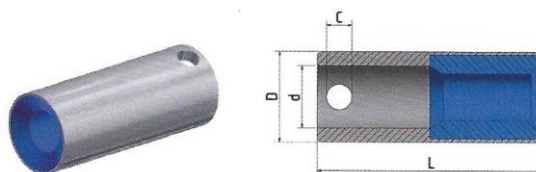
* = à gauche * = Left

PINCES REALESABLES POUR EMBARREURS IEMCA



*IEMCA monobroche - Vente par 6 et 12

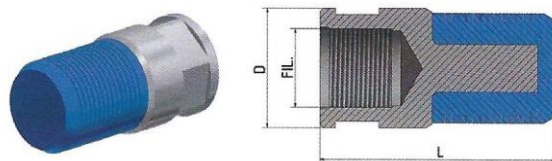
Code	D	L	Filet/Thread	Rond maxi	hexagone maxi
PCIMM07.5	7.5	40	M5x0.5	5	4
PCIMM10	10	40	M6x0.75	7	6
PCIMM12	12	42	M7x0.75	9	8
PCIMM15	15	42	M8x1.0	12	10
PCIMM18	18	42	M8x1.0	15	12
PCIMM20	19	60	M10x1.0	16	13
PCIMM25	25	60	M10x1.0	21	18
PCIMM30	30	65	M10x1.0	26	23
PCIMM32	32	65	M10x1.0	28	25
PCIMM35	35	65	M17x1.0	31	27
PCIMM40	40	70	M25x1.5	36	31
PCIMM42	42	70	M25x1.5	38	34
PCIMM45	45	80	M25x1.5	41	36
PCIMM50	50	80	M25x1.5	46	40
PCIMM55	55	80	M25x1.5	51	45
PCIMM60	60	90	M25x1.5	56	49
PCIMM65	65	90	M25x1.5	61	54
PCIMM68	68	80	M25x1.5	64	56
PCIMM70	70	80	M25x1.5	66	58
PCIMM72	72	80	M25x1.5	68	59
PCIMM80	80	80	M25x1.5	76	65



*IEMCA – *TORNOS – *ROBOBAR - Vente par 6 et 12

Code	D	d	L	C	Rond maxi	Hexagone maxi
PCIMFT08	8	M5x0.5	50	-	5	4
PCIMFT12	12	8h7	50	6	9	8
PCIMFT15	15	11h7	50	6	12	10
PCIMFT18	18	11h7	50	6	15	13
PCIMFT20	20	14h7	65	7	17	15
PCIMFT25	25	20h7	72	7	22	19
PCIMFT29	29	20h7	72	7	26	22
PCIMFT32	32	20h7	72	7	29	25
PCIMFT36	36	20h7	72	7	33	28
PCIMFT42	42	20h7	72	7	39	34
PCIMFT45	45	20h7	72	7	42	36
PCIMFT51	51	20h7	72	7	48	41

PINCES A PRISE INTERNE POUR EMBARREURS IEMCA *

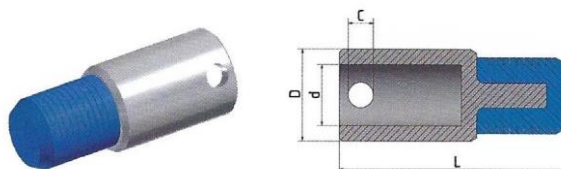


*IEMCA - Vente par 6 et 12

Code	D	L	Filet/Thread	Rond mini/maxi
PCIMM20PI6	19	52	M10x1	8-15
PCIMM25PI6	25	60	M10X1	8-21
PCIMM30PI6	30	60	M10X1	8-26
PCIMM35PI8	35	65	M17X1	10-31
PCIMM40PI10	40	65	M25X1.5	12-36
PCIMM45PI10	45	65	M25X1.5	12-41
PCIMM50PI10	50	65	M25X1.5	12-46
PCIMM55PI10	55	65	M25X1.5	12-50
PCIMM60PI14	60	70	M25X1.5	16-56
PCIMM65PI14	65	70	M25X1.5	16-61
PCIMM70PI14	40	70	M25X1.5	16-65
PCIMM80PI14	80	70	M25X1.5	16-75

* = à gauche * = Left

PINCES A PRISE INTERNE POUR EMBARREURS IEMCA *



*IEMCA A GOUPILLE- Vente par 6 et 12

Code	D	d	L	C	Rond mini/maxi
PCIMFT18PI	18	11	50	6	8-15
PCIMFT20PI	20	14	62	7	8-16
PCIMFT25PI	25	20	72	7	8-21
PCIMFT29PI	29	20	72	7	10-25
PCIMFT32PI	32	20	72	7	12-28
PCIMFT36PI	36	20	72	7	12-32
PCIMFT42PI	42	20	72	7	12-36
PCIMFT45PI	45	20	72	7	12-41
PCIMFT51PI	51	20	75	7	12-47

* = à gauche * = Left

Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.

AVERTISSEMENT

Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.

COMMANDES

Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 150 Euros net hors taxes.

PRIX

Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.

FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT

Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.

EXPÉDITIONS

Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.

EXPORTATION

Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les Incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos factures.

RÉCLAMATIONS

Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code du commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.

DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.

GARANTIE

La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENT – PENALITES DE RETARD

Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nous refusons les traites. Nos factures sont toujours payables à Thyez aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1.7 % par mois, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement (art L441-6 et D441.5 du code du commerce). Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.

ORIGINE

Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal d'Annecy dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.